

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec and Héritage Montréal

Number 45, Fall 1989

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/601ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Conseil des monuments et sites du Québec & Héritage Montréal (1989). Avis et prises de position. *Continuité*, (45), 8–9.

Avis et prises de position

par le Conseil des monuments et sites du Québec
et Héritage Montréal

LE VIEUX PÉNITENCIER SORT DE L'OMBRE



À Laval, le vieux pénitencier a fermé ses portes et les a rouvertes au regard curieux de milliers de visiteurs. Après deux prolongations, l'opération «Portes ouvertes» a pris fin à la mi-août. Qu'advient-il de ce riche ensemble qui compte de nombreux pavillons dont certains remontent en partie au début du XIX^e siècle? Après avoir levé le

voile sur ce lieu mystérieux, les autorités fédérales doivent maintenant lui trouver une nouvelle destination. C'est un défi, mais l'enthousiasme du public souligne bien la nécessité de le relever. Espérons donc que les autorités n'enverront pas ce dossier aux oubliettes. (photo: Luc Noppen)

LE MONT ROYAL: UN PROBLÈME DE VOCATION

Déclaré site du patrimoine en 1987 par la Ville de Montréal, le mont Royal est encore l'objet d'agressions continues. Des citoyens ont dû recourir à la justice pour faire arrêter l'installation d'un gazon artificiel et la construction de clôtures dans le parc Jeanne-Mance, une partie du mont Royal. La Ville avait engagé ces travaux sans aucune considération quant au caractère patrimonial du lieu et avant même la tenue de consultations au sujet de la vocation à donner au mont Royal. Les consultations prévues à l'automne 1989 devront être reportées à 1990. Les propositions préliminaires de la Ville soulèvent sinon l'opposition, du moins de sé-

rieuses craintes chez les groupes de sauvegarde, qui y voient un plan d'exploitation plutôt qu'un plan de conservation et de mise en valeur de ce lieu unique au pays.

En mai 1989, un colloque international organisé par Héritage Montréal pour ICOMOS s'est penché sur la question du mont Royal. Les participants ont conclu qu'il fallait que la population puisse utiliser le mont Royal, mais non s'en servir comme d'un objet de consommation. La différence entre conserver et exploiter, entre utiliser et consommer, naît de la vocation que l'on donnera au mont Royal. Ce choix fondamental doit être fait en premier lieu.

LA GRANDE ALLÉE AUX COMMERÇANTS?

Le changement de vocation des anciennes résidences prestigieuses de la Grande Allée a entraîné des modifications souvent irréversibles dans leur organisation intérieure. Or le respect de la qualité architecturale des bâtiments doit passer par la conservation des intérieurs et dans ce but, on doit privilégier pour cette artère la vocation résidentielle ou des vocations qui s'en approchent le plus possible et nécessitent peu de transformations. Il semble que la maison Price (n° 575) et celle du n° 333 ne soient pas à l'abri de transformations majeures, du type halle de marché ou de boutiques. Selon le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ), une réutilisation doit conserver les éléments de l'architecture et du décor intérieur encore présents, préserver l'atmosphère des lieux et même encourager un retour à l'apparence originelle.

Il faut déplorer les interventions visant à maximiser la superficie et l'occupation intérieure et extérieure. La prolifération des verrières affecte l'architecture et a un

effet pour le moins défigurant. Si un certain respect des façades a été maintenu jusqu'à présent, les voilà à nouveau menacées par les demandes répétées de maints propriétaires pour de tels ajouts. Il serait dommage qu'une décision rapide à saveur électorale survienne et qu'on octroie des permis sans prendre connaissance du dossier patrimonial de cette artère. Le CMSQ recommande donc une extrême vigilance avant de développer un secteur aussi sensible que celui de la Grande Allée.

Le sort du Ladies Protestant Home, sis à proximité de la maison Krieghoff et de la villa Stuart-Henry, laisse également planer quelques incertitudes. L'ensemble est exceptionnel tant par son design urbain que par son importance historique. En outre, l'édifice constitue l'exemple le plus achevé du style italianisant à Québec. Tout projet de recyclage devrait faire l'objet d'un examen minutieux et ne devrait en aucun moment modifier substantiellement l'aspect du bâtiment, tel que vu en façade.

LA MAISON BROSSARD... À BROSSARD

Brossard, une ville d'à peine trente ans établie au pied du pont Champlain, risque de perdre la maison de la famille qui lui a donné son nom. La maison Brossard, ancienne maison de ferme du siècle dernier, est menacée de disparaître face à la spéculation sur les terrains à bâtir. La Ville a refusé l'offre des propriétaires qui désirent lui donner la maison tout en lui vendant le terrain à prix fort. Les autorités ont déclaré que la maison n'avait pas d'intérêt. Ce cas soulève la question de la protection du patrimoine dans les villes nouvelles. Les traces du passé, les anciennes maisons de ferme ou les bâtiments du village sont soumis aux pressions de la spé-



culution et au manque d'intérêt d'une bonne partie de la nouvelle population. Ces villes deviendront-elles amnésiques? (Photo: Brossard Éclair, Robert Côté)



«CONSTRUIRE» UNE MAISON HISTORIQUE

Tout le monde reconnaît les difficultés et les coûts inhérents à la restauration des édifices historiques. Il est tellement plus facile de construire du neuf. La Ville de Cap-Rouge adhère à cette idée en reconstruisant la maison Provancher qu'elle a fait démolir en février dernier. Cette demeure du début du XIX^e siècle fut habitée par l'abbé Léon Provancher durant les vingt-deux dernières années de sa vie. Le célèbre botaniste et entomologiste en avait modifié l'intérieur pour l'adapter à ses besoins de chercheur et d'écrivain. Les collections de plantes et d'insectes et sa grande bibliothèque occupèrent bientôt une grande partie de cette maison de la banlieue de Québec.

La Ville de Cap-Rouge en fit l'acquisition en 1983, se contentant de l'entretenir de façon minimale. Après avoir attendu vainement des subventions gouvernementales afin de la restaurer, la Ville décida que la maison était trop détériorée et qu'il fallait la démolir. Aussitôt dit, aussitôt fait. Mais voilà maintenant que Cap-Rouge s'est trouvé 140 000 dollars pour construire une nouvelle maison Provancher. De plus, les subventions si difficiles à obtenir pour la préservation et la restauration de l'ancien bâtiment, semblent maintenant disponibles pour la nouvelle construction. On peut s'interroger sur l'à-propos de construire une fausse maison Provancher alors qu'on a laissé la maison originale s'en aller à l'abandon. De plus, que les autorités provinciales, pour compenser leurs lacunes, participent financièrement à des projets de ce type laisse pour le moins songeur. Il pourra être tentant pour les municipalités à qui l'on veut accorder de plus en plus de pouvoirs au niveau du patrimoine local, de détruire ou de laisser à l'abandon des bâtiments jugés difficiles ou onéreux à restaurer. Il suffira de les remplacer par des constructions neuves, plus fonctionnelles et moins coûteuses à entretenir. Ressemblant aux bâtiments qu'elles remplaceront, elles n'auront qu'à en porter le nom et tout sera réglé.

L'ancien club de chasse à courre de Montréal a été construit en 1897. L'hôpital Sainte-Justine, qui en est propriétaire, le laisse depuis des années dans un état d'abandon déplorable. Pour sa valeur historique associée à la montagne, le Hunt Club a été inclus dans le site du patrimoine du mont Royal, mais cette protection légale n'arrête pas la détérioration du bâtiment. Aussi la Ville de Montréal a-t-elle entrepris de sauvegarder cet édifice patrimonial en lui trouvant une fonction viable.

Il y a quelques années, une

première tentative avait échoué. La compagnie McDonald avait préféré l'architecture triste d'une construction en brique et en tôle ondulée aux fantaisies victoriennes du Hunt Club pour loger son Manoir Ronald McDonald. Même les arbres qui l'entourent sont menacés. L'hôpital a en effet fait abattre plusieurs arbres centenaires autour du bâtiment pour faire place à un stationnement, et ce, malgré le règlement qui doit protéger les arbres dans le site du patrimoine. Quelqu'un avait oublié... (Photo: Paul Trépanier)

**DE VERRE ET DE LUMIÈRE:
LE VITRAIL**

CONTINUITÉ

À l'église Saint-Zéphirin de La Tuque, des vitraux religieux qui s'inspirent des célèbres gravures de Edmond J. Massicotte.
(photo: Robert Joly)

HIVER 1990

CONNAISSEZ VOUS?



L'ARCHITECTURE DU QUÉBEC

●
LA LIBRAIRIE DU NOUVEAU MONDE
●

103, RUE ST-PIERRE
À QUÉBEC
DERRIÈRE LE MUSÉE
DE LA CIVILISATION

C.P. 83, SUCC-B,
G1K 7A1
(418) 694-9475
FAX (418) 694-9486